



# Municipalité des Cèdres



## Formulaire - demande de permis de brûlage

### Consentement à la communication de renseignements personnels

#### Collecte de renseignements personnels et consentement

La Municipalité des Cèdres recueille des renseignements personnels vous concernant dans ce formulaire. Ceux-ci servent :

- 1) à avisé la centrale 911 de l'émission d'un permis de brûlage;
- 2) à vous joindre pour obtenir plus d'informations.

#### Identification du demandeur (*écrire en lettres moulées*)

Prénom :

Nom :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

#### Renseignements sur l'adresse du brûlage

Prénom :

Nom :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

#### Type et durée du permis de brûlage

Type de brûlage :

Durée du permis :

#### Commentaires

**Advenant le cas du non-respect des instructions qui suivent, le permis sera révoqué immédiatement.**



# Municipalité des Cèdres



## Formulaire demande de permis de brûlage (suite)

### Conditions d'émission du permis de brûlage

Toute personne peut obtenir un permis de brûlage sur le territoire de la Municipalité, si elle satisfait aux conditions suivantes ;

- ✓ La fumée n'incommoder pas les voisins;
- ✓ Le feu doit demeurer sous surveillance continue par une personne adulte (18 et +);
- ✓ Des équipements appropriés doivent être rapidement accessibles pour le contrôle de l'extinction du feu;
- ✓ Un périmètre de sécurité d'au moins 15 mètres (+/- 50 pieds) de toute construction ou bâtiment doit être prévu pour éliminer le risque de propagation;
- ✓ Le FEU ne doit pas dépasser une hauteur de 2.5 mètres (+/- 6 pieds) et un seul amas à la fois;
- ✓ Le citoyen doit aménager et conserver un coupe-feu entre la forêt et les matières destinées au brûlage en enlevant de la surface toute matière combustible sur une distance d'au moins cinq fois la hauteur des amas de bois;
- ✓ Les conditions des vents doivent être propices afin d'éviter la propagation du feu par les tisons et étincelles;
- ✓ Les matériaux permis de brûler consistent en des branches d'arbres et des pièces de bois non traité;
- ✓ Tout demandeur de permis de brûlage est responsable de l'incendie qu'il initie jusqu'à l'extinction complète;
- ✓ Doit respecter les conditions et vérifier la direction du vent avant la mise à feu;
- ✓ Petit amas seulement et doit être éteint après 17 h chaque jour;
- ✓ **Advenant que le Service de sécurité incendie se déplace après 17 h OU, pour non-conformité du permis de brûlage, la Municipalité se réserve le droit d'appliquer des amendes selon les règlements en vigueur;**

Nous vous demandons de respecter les règlements en vigueur ainsi que les conditions d'émissions pour permis de brûlage. Avant de faire la mise à feu, vous devez appeler au **450-452-4651 ext 234** ou écrire à [prevention@ville.lescedres.qc.ca](mailto:prevention@ville.lescedres.qc.ca)

Signature du demandeur

Date de la demande

---

---